



**Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts
« Développement de l'identité numérique à Lausanne »**

Rapport-préavis N° 2018 / 55

Lausanne, le 8 novembre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le postulat demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité de mettre en place un concept d'identité numérique et de services administratifs en ligne à Lausanne. Ce postulat a été renvoyé par le Conseil communal à la Municipalité pour qu'elle lui fasse savoir ce qui existe, et pourrait être fait, en la matière.

La Ville de Lausanne préconise une approche collaborative avec la Confédération et le canton de Vaud, menée dans le cadre d'un projet-pilote lié aux données des habitants, dont on souhaite qu'il puisse être initié dans le courant 2019. Le rapport-préavis fait également le point sur les travaux et les développements en cours en matière de prestations en ligne au sein de l'administration communale.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne » en présentant les actions à court et moyen terme. Déposé le 31 octobre 2017, ce postulat a été envoyé le 14 novembre 2017 à la Municipalité pour étude et rapport.

Le concept d'identité numérique est traité uniquement sous l'aspect d'une identité déclarative incluant des renseignements constitutifs de l'identité réelle, attestée par les agents d'une institution officielle. Toutes les autres acceptions du terme, comme l'identité résultant de l'activité d'une personne sur l'internet, les pseudonymes ou les avatars, par exemple, sont écartées.

3. L'identité numérique

3.1 Besoin

L'augmentation du nombre de prestations en ligne, que ce soit dans le domaine public ou privé, renforce le besoin de disposer d'une preuve d'identité numérique. En cette matière, les offres et les solutions sont nombreuses sur le marché.

En fonction des prestataires et des besoins, les solutions utilisées sont basées sur divers moyens : les smartphones, des cartes spéciales, des calculatrices ou d'autres.

Le postulat mentionne la création par la Ville de Zoug d'une identité numérique basée sur une clé numérique complexe, détenue sur un smartphone, sécurisée par un protocole de type « blockchain »¹. La preuve d'identité est donc transportable, utilisable pour effectuer des transactions Internet ou pour libérer des prestations au moyen d'appareils « lecteurs » variés. Il faut bien préciser que la création de l'identité numérique zougnoise fait appel aux données saisies par l'administré tout en exigeant le passage dans les bureaux du contrôle des habitants, seule instance autorisée, pour être validée. Cet effort, même minime, est susceptible de freiner son adoption par la population.

¹ Le blockchain, ou chaîne de blocs, est une technologie de stockage et de transmission d'informations sans organe de contrôle. Techniquement, une chaîne de blocs est une base de données distribuée entre des nœuds de stockage multiples, chacun étant détenteur d'une information identique, devenant ainsi infalsifiable ; c'est donc un registre distribué et sécurisé de toutes les transactions effectuées depuis le démarrage du système réparti.

Une telle identité numérique est intéressante, mais pas indispensable dans tous les cas de figure, ni pour effectuer les transactions de cyberadministration, ni pour accéder aux prestations.

Les prestations dispensées par la Ville de Zoug sont actuellement assez limitées. Ni les transactions de cyberadministration déjà en ligne, ni le prêt des vélos urbains, ni le prêt des livres à la bibliothèque ne justifient un mécanisme et un processus aussi lourd. Toutes ces prestations fonctionnent également avec des preuves d'identité données au moyen des procédés classiques, mentionnés plus haut. La Ville de Zoug compte sur l'adoption de son identité numérique par le domaine privé.

De même, la plupart des transactions dispensées actuellement par la Ville de Lausanne à ses habitants ne nécessitent pas une authentification forte.

Pour ces raisons, la Ville de Lausanne a choisi une approche progressive, basée sur la certitude que l'identité numérique sera largement utilisée dans quelques années, tant dans le public que dans l'économie privée.

3.2 *Faisabilité technique*

Le Service d'organisation et d'informatique (SOI) serait à même d'établir les composants d'une solution du type de celle envisagée par le canton de Zoug. Le service dispose des compétences pour définir les objectifs, l'architecture et le périmètre d'un tel projet.

Toutefois, il serait plus rationnel de faire appel à des prestataires externes dont l'infrastructure est déjà adaptée et les solutions de développement pour la technologie « blockchain » sont déjà disponibles. Le travail de développement proprement dit serait réalisé par des experts externes.

Il serait encore nécessaire :

- de créer une application smartphone, sécurisée, que l'utilisateur utiliserait pour saisir ses données, puis pour transmettre numériquement sa preuve d'identité aux pourvoyeurs de prestations. Le développement d'applications pour smartphones a déjà été organisé par le SOI en attribuant le(s) mandat(s) nécessaire(s) ;
- de communiquer sur la disponibilité cette identité numérique lausannoise, voire de subventionner les premières utilisations de la solution.

3.3 *Les coûts*

En fonction du type de solution choisi, les coûts de mise en œuvre et d'exploitation peuvent être très variables, supportés par le citoyen ou par l'entité supportant la prestation, à savoir la Ville de Lausanne, par les budgets de fonctionnement de ses services. Ils peuvent être non négligeables, dès la mise en place de la prestation.

Une solution d'identité numérique devrait être pérenne. Or, l'expérience montre qu'il est difficile de s'assurer que ces coûts d'exploitation restent stables dans la durée. Ainsi, fin 2017, le SOI a été contraint de revoir complètement l'architecture informatique de la plateforme des prestations en ligne (site <https://my.lausanne.ch>) dans le seul but de contrer un changement de politique tarifaire du fournisseur.

3.4 *Vision de la Municipalité*

Afin de travailler de manière rationnelle, et compte tenu du grand nombre d'identités numériques qui émergent sur le marché, la Ville de Lausanne est intégrée dans un groupe de travail constitué par les représentants du Canton et de la Confédération.

En effet, la Confédération souhaite lancer une prestation de type « broker » des identités numériques. Il s'agit d'une sorte de « courtier », complètement électronique, facilitant l'accès aux transactions électroniques des administrations publiques. Cela permettrait à un citoyen disposant d'une entité numérique reconnue par l'une des administrations participantes, par exemple la Ville de Lausanne, de pouvoir basculer sur les prestations délivrées, ou soutenues, par les autres, sans avoir à se ré-identifier. Dès lors, l'utilisateur passera, une fois, à un guichet, à l'endroit qui l'arrange le mieux et bénéficiera des multiples prestations délivrées par tous les niveaux institutionnels, valorisant mieux son « effort ».

Ceci participe ainsi à la simplification administrative que la Municipalité souhaite dans son programme de législature, mais aussi à une maîtrise des coûts par la mutualisation d'une solution généralisée à l'ensemble des cantons et communes qui le souhaiteront.

L'extension de l'utilisation de la plateforme de la Confédération sera une facilitation bienvenue et fondera des usages futurs nécessitant encore plus de contrôle des identités. C'est la voie que la Municipalité souhaite suivre.

Un projet pilote lié à l'utilisation des données des habitants, avec une première prestation, sera initié en principe d'ici la fin du second trimestre 2019, sous la gouverne du canton.

On notera que la plateforme de contrôle de sécurité utilisée actuellement par la Ville de Lausanne pour mettre à disposition ses prestations en ligne, est parfaitement suffisante aux réalisations prévues.

4. Mise à disposition de prestations en ligne

Le postulat demande que la Municipalité étudie la faisabilité de la mise à disposition de prestations en ligne.

Il faut rappeler que plusieurs prestations en ligne sont déjà à disposition, que ce soit dans le domaine des autorisations d'ouverture tardive des cafés-restaurants et établissements nocturnes, la vente d'énergie, les facturations de la Ville ou encore les réservations de refuges.

La Municipalité mentionne dans son programme de législature qu'elle souhaite accélérer la transformation digitale de l'administration, mais aussi offrir des moyens de transformation digitale aux habitants et aux entreprises.

Le premier axe de développement est lié à la dématérialisation de prestations administratives délivrées par l'administration communale. Ce projet a donc été initié par le SOI afin de dématérialiser le plus possible de formulaires et les mettre à disposition en ligne. Le projet pilote permettant de choisir la plateforme informatique a été lancé, ce qui permettra la mise en ligne avant la fin de l'année 2018 de la première prestation de ce type, à savoir la déclaration de résidence (30'000 demandes par an). Une fois le choix de la plateforme validé par l'expérience, la majorité des formulaires seront progressivement mis en ligne.

Parallèlement, et c'est le second axe, un groupe de travail comprenant toutes les directions, piloté par le SOI, met sur pied la transformation digitale de la Ville de Lausanne demandée par la Municipalité. Les livrables attendus sont une stratégie digitale et, surtout, sa mise en œuvre, ainsi qu'un plan de mesures à entreprendre pour chacun des services administratifs et pour chacun des domaines de gestion perçus par un administré (jeunesse, sports, énergie, sécurité, construction, etc.).

5. Aspects financiers

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2018 / 55 de la Municipalité, du jeudi 8 novembre 2018 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter